

La revue des parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

**PAGES SPECIALES
LOIRE**



FCPE LOIRE

Directeur de la rédaction : Catherine LIMOUSIN

Revue des parents n° 431 - Septembre 2020

SOMMAIRE :

Page II

- Assemblée Générale 2020
- Zoom sur le Conseil Local de Charlieu

Page III

- Rentrée scolaire 2020, organisation et nouveautés

Page IV

- Rentrée scolaire 2020, école inclusive et déploiement des PIAL
- MAE Loire

Une rentrée 2020 particulière.

La circulaire de rentrée 2020 du Ministre de l'Education Nationale (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>) nous présente les principales mesures qui seront mises en œuvre pour septembre : plus d'évaluations, plus d'heures supplémentaires pour Devoirs Faits, possibilité de prioriser des heures de français et mathématiques pour les élèves qui auront besoin de soutien au détriment des autres disciplines, un nouveau test pour les langues, ...

Certains projets semblent très éloignés de la réalité des établissements concernés. Ex : développer les classes bilingues, difficilement réalisable sans un abondement en moyens supplémentaires dans les DHG des établissements concernés !

Au delà de cette circulaire, nous, parents d'élèves engagés FCPE, savons que cette rentrée scolaire sera fortement conditionnée par la situation de la pandémie qui touche notre pays. Plusieurs hypothèses sont actuellement proposées par l'Education Nationale pour les écoles, collèges et lycées.

Cependant, pandémie ou pas, certaines réalités vont impactées dès septembre, la scolarité de nos enfants.

Des effectifs trop élevés dans certaines écoles et collèges où maintenant, des seuils à 30 élèves sont la « norme académique » ! Sans oublier la présence de l'AESH qui doit accompagner jusqu'à 3 enfants à besoins particuliers dans la même classe ! Encourageons et félicitons les parents d'élèves FCPE qui se sont battus, cette année, contre la suppression de classes et ont dénoncé la dégradation des conditions d'apprentissages pour les élèves concernés (collège J. Prévert à Andrézieux qui a conservé sa classe de 6ème mais a perdu une classe de SEGPA).

C'est encore trop peu de moyens pour l'Education Prioritaire dans la Loire où l'Institution a tendance à opposer l'école en zone urbaine à l'école en zone rurale : certaines fermetures de classes rurales n'ont pas eu lieu par l'engagement du Ministre de l'Education Nationale, de ne pas fermer ces classes sans l'accord du Maire du village concerné.

C'est également la suppression des 10 postes de RASED dans la Loire qui va impacter fortement le rôle d'accompagnement pour les enfants à besoins éducatifs particuliers. Comment répondre à cette demande de la part des familles pour ces enfants avec ces pertes de moyens humains ?

La mise en place de la Réforme du lycée a entraîné une baisse de 800 heures dans les DHG des établissements. Encore une fois, dans la Loire, des parents d'élèves se sont battus contre des suppressions de classes (voir « Un clic, une info » du 10 juillet 2020, l'article sur Le Pays, portant sur le combat des parents d'élèves du conseil local FCPE du lycée de Charlieu). Le Ministre rappelle les 54 heures dédiées à l'orientation pour les niveaux de 2nde, 1ère et Terminale sauf que ces heures ne sont pas financées en plus et que les établissements sont contraints à des choix pédagogiques !

La FCPE 42 continuera à porter et défendre les dispositifs qui seront toujours favorables aux élèves : défendre le droit à l'Education pour tous, une école inclusive, la gratuité de l'Ecole publique, la laïcité mais aussi la mixité sociale des établissements scolaires qui ne peut être garantie qu'avec plus de moyens pour l'Ecole publique dans la Loire.

Sans oublier, la place des parents d'élèves dans cette rentrée particulière où nous avons tous une place à prendre et nos valeurs FCPE à défendre.

Bonne rentrée à tous,

Catherine LIMOUSIN, Présidente Départementale.

Permanences du secrétariat

Lundi, mardi, jeudi : 9h / 17h

Mercredi : 9h / 12h

Vendredi : 9h / 16h 30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FCPE LOIRE

Le vendredi 3 juillet 2020 s'est tenue notre Assemblée Générale FCPE annuelle. Ce fut un choix réfléchi au regard de la situation sanitaire de notre pays et des contraintes qui en découlaient concernant les réunions. En règle avec les statuts de notre CDPE, nous avons fait ce choix pour permettre aux plus grands nombres possibles de CL de participer à cette réunion sous forme de visio-conférence. Le Conseil Local de Charlieu était représenté sa trésorière.

Avec environ une dizaine de personnes réunies en présentiel (administrateurs et nouveaux venus), et dans le respect des règles sanitaires (port du masque, distanciation physique), nous avons présenté les différents rapports obligatoires pour cette AG : rapport moral, d'activité, financier ainsi que les compléments de rapports qui ont été lus devant l'assemblée.

Après le vote de ces rapports, et des résolutions financières, un temps d'échange a eu lieu entre les différents participants sur le fonctionnement de la Fédération.

Nous avons également acté par vote la nomination d'une nouvelle contrôleuse aux comptes (Mme PACALY Viviane) ainsi que l'arrivée de deux nouvelles administratrices pour notre CDPE : Mmes MARONI Eva, parent d'élève au collège d'Honoré d'Urfé et CASTANEDA Aïcha du collège Puits de la Loire.

A l'issue de la soirée, nous avons procédé à l'élection d'un nouveau bureau départemental composé comme suit : Mme LOMBARD Maria, secrétaire départementale, Mme TAGHBALOUT Murielle, trésorière départementale et Mme LIMOUSIN Catherine, présidente départementale avec Mme DE CAROLIS SIROT Karine, vice-présidente départementale.

La soirée s'est terminée de manière conviviale autour d'un repas froid et d'un verre de l'amitié.

Catherine LIMOUSIN.

ZOOM SUR LE CONSEIL LOCAL DE CHARLIEU

Le Conseil Local de Charlieu a dû cette année faire face à des changements conséquents qui ont impactés largement les familles, les élèves et les enseignants.

Au dernier Conseil d'Administration du Lycée Jérémie de la Rue le jeudi 2 juillet, nous apprenions la fermeture d'une classe de Première car il manquait 2 élèves pour atteindre le quota demandé soit 105 élèves.

Nous avons dans un premier temps appris le départ précipité du Proviseur-adjoint le vendredi pour un remplacement de poste le samedi. Malgré la situation de crise sanitaire où tout le monde était à pied d'œuvre, nous perdions la personne référente, sans connaître la ligne à suivre après son départ. Le remplacement s'est bien effectué, mais il a fallu revoir certains dispositifs et toujours dans ce contexte de crise.

Le délai afin de saisir l'Inspection Académique était très court, il fallait informer les familles, les élèves et les vacances d'été étaient là. Une pétition en ligne a vu le jour le 6 juillet et en quelques heures elle a réuni plus de 200 signataires.

Une motion des enseignants contre ces agissements a été actée lors du CA à laquelle notre Conseil Local s'est associé.

Une audience a eu lieu le 15 juillet à l'IA et après avoir défendu notre cas, l'IA au travers de Mme PETIT, Directrice Académique Adjointe des Services de l'Éducation Nationale, n'a pas changé sa décision de fermeture de classe de Première au Lycée Jérémie de la Rue.

Combien même nous aurions 20 élèves de plus, pas de réouverture de section. Ce qui veut dire qu'il aurait fallu 140 élèves !!!

A noter un élément positif dans le sens où Mme PETIT s'engage à être attentive à notre établissement et à regarder

de plus près les effectifs réels début septembre... Un peu tard pour rétablir une 4ème division de Première.

Le souhait du Rectorat est de réguler l'Égalité et que l'esprit de la réforme soit opératoire. Il faut privilégier la qualité !!!

En conclusion, nous constatons que les difficultés soulevées sont toujours présentes et qu'aucune réponse n'est apportée. Les inquiétudes des familles persistent encore quant aux classes surchargées et avec la circulaire de rentrée, les élèves devront avoir le masque dans un espace confiné tout en respectant les gestes barrières.

Dernièrement, les élèves de Terminales ont vu les résultats du Baccalauréat changer.

Le 7 juillet, les résultats sont affichés et le lundi, des élèves s'aperçoivent que l'obtention de leur diplôme a été revu. Pour certains d'entre eux, la mention a changé voire disparu !

Devant cette injustice, les familles doivent encore se rapprocher du Rectorat. L'école de confiance n'existe pas dans ces conditions où nous sommes encore chahutés. Comment enseigner dans des classes surchargées (30/40 élèves) et où la qualité est diminuée ? Comment mettre en pratique la circulaire de rentrée ? L'IA demande aux enseignants de faire des coupes, des sacrifices et aux familles de rassurer les enfants.

Nous avons, dans nos démarches, obtenu le soutien des élus locaux, de Conseillers Départementaux, de Députée de la Loire et aussi de médias. Oui ce sont les vacances et nous continuons la mobilisation afin de préserver l'avenir de nos enfants. A l'heure actuelle, notre pétition a réuni 1351 signatures, dont 8158 vues et 757 partages.

Telesia SOKO-MOUTON.

RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE, Quelles sont les nouveautés ? Les nouvelles organisations ?

Dans la crise sanitaire que nous traversons, nos enfants ont déjà vécu une période de confinement avec une continuité pédagogique à distance et une période de déconfinement avec des mesures strictes concernant l'accueil des élèves.

Problèmes de connexion pour les uns, aucun matériel informatique pour les autres, ce qui a renforcé considérablement les inégalités sociales comme scolaires.

Nombre d'élèves dits « décrocheurs », que l'Education Nationale n'a pas réussi à faire revenir en classe ou avec qui le contact a été malheureusement rompu depuis le début du confinement, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière dès la rentrée de septembre afin de les remettre dans des conditions d'apprentissage favorables et prévenir ainsi un éventuel décrochage scolaire.

Aussi, pour **lutter contre ce décrochage scolaire**, le Ministre de l'Education Nationale Jean Michel BLANQUER souhaite "*mettre le paquet en heures supplémentaires pour que le niveau soit atteint*".

En effet, dès la rentrée scolaire, une aide personnalisée devrait permettre aux élèves de "*consolider les fondamentaux en français et en mathématiques*", a-t-il ajouté.

Cela va se traduire par **plusieurs centaines d'heures supplémentaires prévues pour les mois de septembre et octobre**.

Le ministère de l'Éducation Nationale a publié ce 10 juillet une circulaire visant à encadrer la **rentrée de septembre 2020**. Concrètement, cette reprise se **déroulera dans des conditions comparables à celles en vigueur en fin d'année scolaire**.

La circulaire de rentrée scolaire précise que "*tous les élèves seront accueillis sur le temps scolaire*". **L'école redevient donc obligatoire pour tous**. Le respect des règles sanitaires devra évidemment être de mise dans tous les établissements scolaires. "**Gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves de plus de 11 ans lorsque les règles de distanciation ne peuvent être respectées dans les espaces clos ainsi que dans les transports scolaires, nettoyage et aération des locaux**", détaille cette circulaire.

La FCPE42 restera vigilante quand à la mise à disposition de masques aux familles les plus démunies, comme l'a annoncé le Ministre de la Santé Olivier VERAN.

La rentrée 2020/2021 devra prendre en compte les circonstances exceptionnelles de l'année scolaire 2019/2020 et établir un bilan du niveau de chaque élève jusqu'aux vacances d'automne, en ménageant des temps pour consolider les apprentissages.

En début d'année scolaire, l'ensemble des enseignants devra veiller à ce que les élèves maîtrisent les connaissances et les compétences indispensables à la poursuite de leur année dans de bonnes conditions. Le but sera d'identifier au mieux les besoins des élèves.

Des évaluations, en début de CP et de CE1 auront lieu du 14 septembre au 2 octobre, celles prévues en milieu de CP, du 18 au 29 janvier, en début de 6e, à partir du 14 septembre.

"En mathématiques, l'accent est mis sur la résolution de problèmes et, en français, sur la compréhension de textes longs. En outre, un test de fluence en lecture, permettant une appréciation immédiate, est désormais ajouté. Ce test est réalisé dans les premiers jours de l'année de 6e" précise la circulaire.

Entre septembre et décembre, le ministère souhaite consacrer plus d'heures supplémentaires et mobiliser l'ensemble des professeurs remplaçants disponibles pour accompagner les élèves, en particulier ceux des classes charnières (CP, 6e et 2nde). La circulaire indique à ce sujet : "*À l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. Il en va de même au collège avec l'aide personnalisée.*"

Toujours entre septembre et décembre, le dispositif "Devoirs Faits" sera renforcé, à raison de trois heures par semaine pour chaque élève, et 4 heures pour ceux de sixième.

Au lycée, l'effort d'accompagnement se porte notamment sur les élèves entrant en classe de 2de et en 1re année de CAP. Le nombre d'heures d'accompagnement est augmenté au moins jusqu'en décembre.

Pour les élèves des lycées professionnels, l'enjeu est de les faire renouer avec la pratique de leur spécialité au sein d'un cadre professionnel.

Le ministère précise en outre : "*Durant la semaine du 1er au 4 septembre, les élèves de 2de professionnelle et de 1re année de CAP bénéficient d'une période d'intégration*".

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique sera mis en place « *pour assurer l'enseignement à distance* », indique la circulaire du 10 juillet.

"*Le ministère a élaboré un plan comprenant, outre le protocole sanitaire, le rappel des principales actions à conduire, des conseils et bonnes pratiques sur l'organisation du service et l'équipement numérique, les modalités d'activation des classes virtuelles du Cned et de Ma classe à la maison, et une sélection de ressources pédagogiques numériques à disposition des professeurs et des familles*".

.../...



RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE

Ecole inclusive : ce qui est prévu pour la rentrée 2020.

Un Numéro vert unique pour les familles, la création d'un livret de parcours inclusif dématérialisé pour permettre aux familles de suivre les adaptations pédagogiques mises en place pour leur enfant, De nouveaux moyens et dispositifs sont déployés en faveur des élèves en situation de handicap pour la prochaine rentrée scolaire.

L'accès aux droits notifiés par la MDPH est simplifié.

L'accès aux droits en appui de la scolarisation (AESH par exemple) est simplifié. Les orientations scolaires et les prestations associées arrivant à échéance d'ici au 31 août (hors changement d'orientation), et pour lesquelles les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) n'ont pas pris de décision avant le 31 juillet, sont reconduites automatiquement et pour toute l'année scolaire.

Cette simplification s'ajoute à la prorogation de 6 mois des droits arrivés à échéance pendant la crise sanitaire, entre le 12 mars et le 31 juillet 2020 ;

Déploiement des PIAL

La mise en place des **pôles inclusifs d'accompagnement localisés** (PIAL) se poursuit. Il s'agit d'une nouvelle forme d'organisation du travail des AESH qui doit permettre de mieux répartir et organiser leur intervention en fonction des besoins et emplois du temps des élèves concernés. Le PIAL correspond à un regroupement d'écoles et/ou d'établissements. Pour la rentrée 2021, tout le territoire sera organisé en PIAL.

La FCPE42 restera mobilisée pour défendre l'intérêt des élèves en redéfinissant une école d'après, œuvrant réellement à la réussite de tous les enfants, dans le cadre d'un projet éducatif global. Cette dimension sera au cœur de notre réflexion en particulier pour cette rentrée de septembre et l'année qui en découle.

Maria LOMBARD.



LA MAE AU SERVICE DE L'ENFANT, DU JEUNE ET DE SA FAMILLE.

Créée par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE est le numéro 1 de l'Assurance Scolaire. Assureur mutualiste issu de l'Economie Sociale et Solidaire, elle place le bien-être de ses adhérents au cœur de ses préoccupations. La MAE n'est pas seulement l'assurance qui protège votre enfant grâce à ses protections individuelles dans le cadre de l'école, de la maternelle à la fin de ses études, elle offre aussi des protections spécifiques à chaque étape de la vie.

* **MAE GENERATION** : la MAE protège votre enfant de sa naissance à la fin de ses études, 24h/24, dans toutes ses activités, à l'école et en dehors.

* **MAE ETUDIANT** : protection individuelle accident 24h/24 dans le cadre de ses études, mais aussi couverture 24h/24 dans toutes ses activités : stages, séjours à l'étranger, emplois saisonniers, baby-sitting...

* **MAE MOBILE +** : un seul contrat qui couvre tout le matériel "nomade" de la famille : ordinateurs portables, téléphones portables, tablettes, appareils photos, MP 3... pour 12 € par mois seulement.

* **MAE FAMILLE et FAMILLE +** : protections les plus complètes pour parents et enfants 24h/24 avec des garanties adaptées à chacun.

* **MAE HABITATION ETUDIANT** : assurance logement à tarif très étudié, de la chambre en cité U jusqu'au logement 3 pièces.

* **MAE HABITATION** : la meilleure assurance habitation du marché (rapport qualité/prix) avec de solides garanties, 2 formules au choix : - formule Emergence : essentielle et économique ; - formule Quiétude : garanties renforcées.

* **MAE SOLO-DUO** : assurance individuelle accidents à prix économique pour les jeunes actifs et les adultes vivants seuls ou en couple.

* **MAE SERENITE** : une protection en cas de décès par versement d'un capital librement choisi et versé au (x) bénéficiaire (s) de votre choix. (exemple : cotisation de 2,30€ pour 15 000 € de capital ou 2,85 € par mois pour 30 000€ de capital).

* **CARTE NEIGE** : pourquoi souscrire une assurance "spéciale neige" ? les contrats d'assurance "Habitation", "automobile" ou "accidents de la vie" incluent parfois une assistance aux personnes, le plus souvent limitée au rapatriement. Peu de ces contrats couvrent les indispensables garanties spécifiques à la pratique du ski. A la MAE, les souscripteurs des contrats 24/24+, 24/24+ Etudiant et MAE Famille bénéficient gratuitement pour leurs enfants de la carte neige MAE.

La carte neige MAE est complète et comprend les indispensables garanties : frais de soins, individuelle corporelle, Responsabilité Civile, rapatriement, secours sur piste, recherche et sauvetage. De plus, elle prend en charge le bris accidentel de skis loués (sans franchise avec un plafond de 150€).

Pour se la procurer, il suffit d'en faire la demande soit au siège de la MAE 20 rue Charles de Gaulle 42 000 SAINT ETIENNE (Tél 02 32 83 60 42) ou par mail sur le site mae42@mae.fr.

De plus, l'Association MAE Solidarité peut intervenir et venir en aide à chaque adhérent de la MAE pour tout problème et compléter les remboursements dans les domaines non pris en charge par les contrats.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer : MAE de la LOIRE 20 rue Charles de Gaulle 42 000 St ETIENNE ; à nous téléphoner au 02 32 83 60 42 ou par mail : mae42@mae.fr.